

AVOINE DECORTIQUEE

Puissant raticide et souricide



CARACTERISTIQUE PHYSICO – CHIMIQUES :

Type de produit : TP14 – Rodenticide

Type de formulation : Appât sur grain, prêt à l'emploi (AB)

Substance active : Bromadiolone N°CAS 28772-56-7

Concentration : 0.0025% m/m

Amérisant : Benzoate de denatonium 10 ppm

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

N° AMM : FR-2015-0015 / non professionnels

CIBLE : rats noirs, rats bruns, souris, surmulots.

Application : Utilisation en intérieur (contre rats, souris et mulots), et à l'extérieur autour des bâtiments (uniquement rats).

MODE D'ACTION :

- Puissant raticide et souricide
- Très appétent
- Sachets pré-dosés distribuables unitairement



CONDITIONNEMENT :

Colis de 10 kg – Sachets de 100 g

MODE ET DOSES D'EMPLOI

Le port des gants est recommandé. Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés. Le nombre de points d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.

- **Contre les rats :** 100g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes sont nécessaires, la distance minimale séparant 2 postes doit être de 5 à 10 mètres.
- **Contre les souris :** 25g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes sont nécessaires, la distance minimale séparant 2 postes doit être de 2 à 5 mètres.
- **Contre les mulots :** 50g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes sont nécessaires, la distance minimale séparant 2 postes doit être de 2 à 5 mètres.

Adapter la quantité d'appât au traitement à effectuer. Quand le produit est présenté sous forme de sachets, ne pas ouvrir ces derniers.

Inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâts quelques jours après la 1^{ère} application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé. Retirer toutes les boîtes d'appâts après la fin du traitement. Se laver les mains après utilisation.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs). Si la consommation des appâts continue au-delà de 35 jours de traitement, demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement.

ELIMINATION

Ne se débarrasser de ce produit qu'en prenant toutes précautions d'usage. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. L'emballage ayant été en contact avec le produit ne doit pas être réutilisé, ni recyclé.

